

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 DÉPARTEMENT DE L'AUBE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY BELLEVILLE**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2012

Nombre de Membres		
afférents au conseil municipal	présents	qui ont pris part à la délibération
11	10	10

Date de convocation
24/01/2012

Date d'affichage
24/01/2012

L'an deux mille douze et le trente et un janvier à vingt heures,
 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice LAMBRECHT**, Maire.

Présents : Patrice LAMBRECHT, Jean-Marc COLLOT, Daniel DORE, Jean-Luc MARTIN, André GRUCHOT, Denise PAULIN, Denis PINTO, Franck COLLOT, Jean-Luc CARTON et David CHOISELAT

Absent excusé : Philippe COLLOT

OBJET : VŒU – MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE

Monsieur le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré à Prunay-Belleville, les jour, mois et an susdits.

SOUS-PRÉFECTURE POUR EXTRAIT CONFORME
DE NOGENT-SUR-SEINE Prunay-Belleville, le 6 Février 2012
 Déposé à la Sous-Préfecture Le Maire,
 Patrice LAMBRECHT

le

10 FEV. 2012

